



Comité technique d'établissement du 19 mai 2015

Action sociale, frais de déplacements, bilan social... ça avance mais lentement et timidement !

Orientations pour l'action sociale (pour débat)

La CGT est favorable aux orientations proposées, même si le « cadre budgétaire contraint » se fait une nouvelle fois sentir...

La direction présente la [note](#) qu'elle a transmise aux représentants du personnel en préalable. Les orientations proposées vont dans le bon sens :

- poursuite au Cerema des actions menées auparavant dans les 11 services, que ce soit en matière de prestations individuelles (aides matérielles, allocations diverses...) et collectives (subventions aux restaurants administratifs, séjours enfants, arbre de Noël, actions collectives des CLAS...),
- maintien et formalisation des conventions de partenariat avec les diverses associations : FNASCE, CGCV, mutuelle de référence, CAS...
- maintien des CLAS et création d'une instance nationale, la commission d'orientation pour l'action sociale (COPAS),

Seul regret : que l'ambition d'un développement des moyens accordés à l'action sociale ne soit pas affirmée.

La direction précise également que les retraités, et notamment ceux partis en retraite au sein des 11 services qui ont fusionné à la création de l'établissement, sont inclus dans les bénéficiaires de

l'action sociale au Cerema. Cela nous convient. Seuls demeurent malheureusement exclus les contractuels ayant un contrat de moins de 6 mois.

L'action sociale a représenté en 2014 environ 0,6 % des dépenses de personnel de l'établissement, soit de l'ordre de 1,25 millions d'euros (70 % de ces dépenses étant consacrées à la restauration collective).

Or, seulement 950 000 euros avaient été prévus pour l'action sociale au budget 2014, c'est-à-dire que ces dépenses avaient été sous-estimées. Il s'agit donc d'une nouvelle sous-dotation du Cerema par l'État à la création de l'établissement : il faudrait donc augmenter de l'ordre de 300 000 euros le montant de la SCSP pour 2015, de manière à corriger cette erreur.

Au contraire, le ministère transfère en 2015 au Cerema une quote-part des charges relatives à la convention signée entre le MEDDE et deux associations (FNASCE et CGCV). Ce transfert de charges, de l'ordre de 200 000 euros, ne s'accompagne pas d'un transfert de recettes... **La création du Cerema est décidément une aubaine pour le ministère, qui se déleste de charges sur celui-ci sans lui octroyer les moyens correspondant !**

Revalorisation des barèmes de frais de déplacements (pour information)

La proposition de la direction améliore l'existant, mais demeure très limitée et très en deçà de nos revendications

La CGT porte notamment les revendications suivantes :

- **20 euros forfaitaire de remboursement pour les repas¹,**
- **75 euros forfaitaire de remboursement pour les nuitées, sur production d'un justificatif,**
- **Une augmentation équivalente pour les DOM-TOM et l'étranger (de +25 %),**
- **Une actualisation annuelle des taux, selon**

l'évolution des prix de la restauration et de l'hôtellerie,

- **Pour les nuitées au moins, la possibilité de remboursements supérieurs, sur production d'un justificatif et dans la limite d'un plafond fixé au montant forfaitaire augmenté de 20 %.**

Ces revendications découlent tout simplement de l'actualisation des taux de remboursement, non réévalués depuis 2002, comme le montrent les deux graphiques pages suivantes.

¹ Ce forfait est réduit de moitié lorsque l'agent prend son repas dans un restaurant administratif.

La proposition de la direction (à lire [ici](#)) est très en deçà de ces revendications. Elle permet, sous réserve de la production d'un justificatif, un remboursement aux frais réels, sans toutefois pouvoir dépasser 18 euros pour les repas et 75 euros pour les nuitées.

Cette proposition, si elle améliore la situation actuelle, est extrêmement limitée :

- elle ne modifie pas les forfaits, et ne touchera donc qu'une fraction très réduite des déplacements,
- pour les frais réels, soumis à la production d'un justificatif, les plafonds fixés demeurent inférieurs à ce que devrait être le forfait s'il était revalorisé depuis 2002,
- les déplacements à l'étranger ne sont pas concernés.

La direction ajoute qu'elle estime à 200 K€, avec évidemment des incertitudes, le coût de sa proposition pour les finances de l'établissement. Cela représente donc entre 8 % et 10 % d'augmentation par rapport au budget actuellement consacré au remboursement des nuitées et repas. La direction estime que dans le contexte d'un « cadre budgétaire contraint », cette proposition est déjà très ambitieuse.

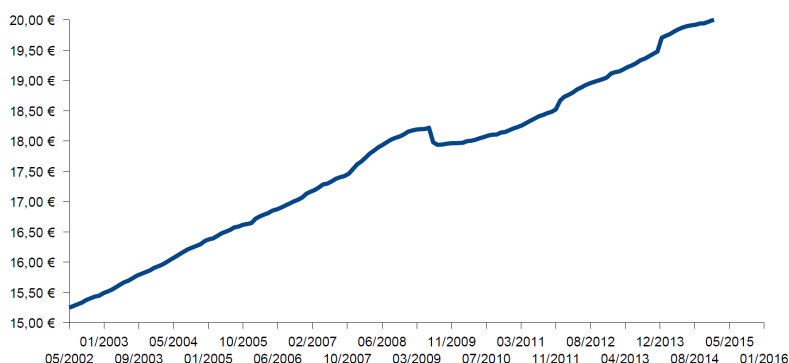
Elle affirme également que l'augmentation du forfait est contraire à l'article 7 du [décret n°2006-781 du 3 juillet 2006](#) fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État. Celui-ci stipule que la dérogation aux taux actuels « ne pourront en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

Elle explique enfin qu'elle a souhaité que :

- la proposition ne prévoit aucune baisse, pour aucun déplacement (c'est heureux puisqu'on parle de « revalorisation »...);
- la proposition s'applique uniformément pour tous

Revalorisation de l'indemnité de repas selon l'évolution des prix de la restauration

Pour retrouver le niveau d'indemnisation de 15,25€ de mai 2002, il faudrait porter ce montant à 20,05€ (perte par repas de 4,80 € au 04/15)



Revalorisation de l'indemnité de découcher selon l'indice des prix de l'hôtellerie

Pour retrouver le niveau d'indemnisation de 60€ de décembre 2006, il faudrait porter ce montant à 75,55 € (perte de 15,55 € par découcher au 04/15)



les agents, quels que soient leur lieu de résidence administrative et leur lieu de déplacement, et indépendamment de tout accord préalable du supérieur hiérarchique, ce qui serait inévitablement source d'inégalités de traitements.

La CGT rejoint ces deux dernières préoccupations. **Toute amélioration même très insuffisante étant bonne à prendre, la CGT préfère le Cerema avec ces nouvelles règles qu'avec les dispositions actuelles. Elle affirme néanmoins que cette proposition n'est pas à la hauteur des enjeux. Elle fait toujours des salariés la variable d'ajustement budgétaire de l'administration, et suscitera une légitime déception de la part des nombreux agents en attente depuis longtemps d'avancées autrement significatives sur ce sujet.**

Bilan social 2014 : présentation de la démarche et projet de sommaire (pour info)

Vers un bilan social neutre, susceptible d'alimenter nos revendications

La CGT attend ce bilan social, qui doit notamment comprendre une série d'indicateurs (cf. [arrêté du 23 décembre 2013](#)). En voici quelques-uns :

- nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles,
- nombre d'heures écrites,

- nombre de jours de congés non pris et non versés au CET,
- rémunérations nettes mensuelles moyennes par statut, catégorie hiérarchique et par décile,
- part des primes dans la rémunération globale,
- description détaillée des embauches et départs...

La CGT affirme également que la vocation du bilan social n'est pas de « *donner envie de venir travailler au Cerema* », comme le stipule la [note de la direction](#). Le bilan social présente des chiffres qui peuvent donner lieu à différentes interprétations et qui n'ont pas à refléter une « positive attitude » vis-à-vis du service. Ainsi, si les accidents du travail devaient progresser au Cerema (et nous souhaitons bien sûr l'inverse), alors le bilan social doit mentionner cette augmentation, donner des éléments d'explication, mais en aucun cas minimiser l'importance de cet

indicateur par rapport à d'autres, qui montreraient une meilleure image.

Pour cette même raison, le projet de sommaire ne nous convient pas : intituler dès aujourd'hui un chapitre « *construire en confiance* » ou encore « *de belles réussites et des premières perspectives* » nous semble contraire à l'esprit de neutralité d'un bilan social. Nous sommes également très réservés sur l'idée d'inclure au bilan social des « *paroles d'agents* » : choisis comment et avec quelle liberté d'expression ?

Attribution des comités techniques spéciaux de service concernant les réorganisations

La direction nous présente un [document](#) qui prévoit que certaines réorganisations internes, dans des Dter et des Dtech, ne soient présentées en comité technique que pour information. **La CGT demande que cette présentation soit pour avis et qu'elle soit préalable à la mise en œuvre de la réorganisation.** La direction prend note de nos remarques et réexaminera la question.

À la demande de la CGT : suivi des effectifs du Cerema par champ d'action

La CGT aimerait disposer des éléments relatifs à l'évolution des effectifs, des embauches et des départs, et ce par champ d'action. Nous nous inquiétons notamment de l'impact éventuel de l'approbation du projet stratégique sur les mobilités des agents qui travaillent dans le domaine infrastructures. La direction convient de l'importance de suivre ces éléments mais ne pourra pas fournir d'éléments avant janvier 2016, lors de la présentation de la première cartographie des compétences du service.

À la demande de la CGT : critères pour publier des postes en interne Cerema



Le cycle de mobilité avec prise de poste en mai 2015 a été marqué par une grande majorité de postes publiés uniquement à l'interne Cerema. C'est le plafond d'emplois et de masse salariale, conjugué à des cycles précédents inhabituellement bénéficiaires, qui a contraint la direction à cette limitation forte des mobilités. La CGT souhaite savoir les critères qui ont conduit la direction à limiter certains postes (la très grande majorité) à l'interne et à en ouvrir d'autres à l'externe. La direction précise que sa position de départ était de n'autoriser aucune entrée externe au Cerema. Elle a assoupli sa position et a autorisé certaines publications en externes en fonction de priorités et là où les chances d'avoir un candidat en interne étaient très faibles (8 postes en tout !). Elle estime que les prochains cycles ne devraient plus être concernés par cette restriction.

N'hésitez pas à contacter vos représentants

Dupré Olivier, Dter NP	Consolen Eric, Dter SO
Baton Didier, Dtec TV	Boulin Vincent, Dter SO
Piel Bruno, Dter Ouest	Garcia Philippe, Dter NC

Mission immobilière commandée par le Secrétaire Général du MEDDE

Les conclusions du rapport issu de la mission Berteaud, consacrée à l'immobilier du Cerema et commandée par le secrétaire général du MEDDE, ne sont toujours pas disponibles. Le directeur nous indique qu'il a rendez-vous en fin de semaine prochaine avec M. Berteaud, le SG du MEDDE et la DRI, pour parler de ce rapport. Le directeur souhaite que le rapport soit diffusé au personnel mais ne peut à ce stade nous indiquer de date pour celle-ci. La suite au prochain épisode...